



**RECONDUCTION n° 21/2  
DU PROCES-VERBAL n° 11 - A - 345**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

<b>Concernant</b>	Un bloc-porte métallique à deux vantaux égaux de référence «NEW IDRA 2B 60 CG» installé dans une cloison légère.
<b>Demandeur</b>	DIERRE FRANCE 11, avenue de Laponie F - 91978 COURTABOEUF CEDEX
<b>Extensions de classement reconduites</b>	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : <b>13/1, 14/2, 15/3, 15/4 et 16/5</b>
<b>Durée de validité</b>	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : <b>23 janvier 2026.</b> Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

*Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.*

Maizières-lès-Metz, le 26 janvier 2021

X   
\_\_\_\_\_

Chargé d'Affaires  
Signé par : Maxime HUBERT

X   
\_\_\_\_\_

Superviseur  
Signé par : Jérôme VISSE

## **RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION**

*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur*

### **PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 11 - A - 345**

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

*Durée de validité :*

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :  
**23 janvier 2016**

*Rapport de référence :*

**EFFECTIS FRANCE 11 - A - 345**

*Concernant :*

**Un bloc-porte métallique à deux vantaux égaux de référence «NEW IDRA 2B 60 CG» installé dans une cloison légère.**

*Demandeur :*

**DIERRE FRANCE**  
**11, avenue de Laponie**

**F- 91 978 COURTABOEUF CEDEX**

***Ce procès-verbal comporte 27 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.***

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Référence : NEW IDRA 2B 60-CG  
Provenance : DIERRE SPA  
STRADA STATALE PER CHIERI, n° 66/15  
I-14019 VILLANOVA D'ASTI

### 1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir planches 1 à 17.

#### 1.1.1 Bâti

Le bâti est composé de deux montants et d'une traverse haute, coupés d'onglet et assemblés par l'intermédiaire de deux équerres en plastique moulé dont l'une a pour largeur 45 mm, épaisseur 13 mm et section 68 x 68 mm et l'autre a pour largeur 29 mm, épaisseur 7 mm et section 68 x 68 mm. L'assemblage était maintenu par 4 vis de Ø 3 x 13 mm réparties à raison de 2 par montant et deux en traverse haute.

Il est réalisé à partir d'un profil en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm et de section 67 x 86 mm. Chaque profil réalise une feuillure de section 19 x 63,5 mm destinée à recevoir les vantaux.

Un joint intumescent auto-adhésif type Promaseal (PROMAT) de section 34 x 1,7 mm est placé en fond de feuillure des profils du bâti.

Côté opposé aux paumelles, le bâti reçoit, après interposition d'une bande de plaques de plâtre GKB10 (KNAUF) de section 30 x 10 mm, un capot de finition réalisé en tôle d'acier d'épaisseur 7/10 mm de section hors tout 64 x 72 mm. Il est fixé sur l'ossature interne de la cloison et sur le profil du bâti respectivement au moyen de vis de Ø 3,5 x 32 et de Ø 4,2 x 13 mm.

Le bâti est fixé sur les profils du chevêtre de la construction support au moyen de vis de Ø 5,5 x 25 mm réparties au pas maximum de 400 mm après interposition d'un joint intumescent type Promaseal (PROMAT) de section 34 x 1,7 mm.

#### 1.1.2 Vantaux

##### 1.1.2.1 Ossature

Chaque vantail est formé par deux parements réalisés par deux tôles d'acier galvanisé pliées d'épaisseur 7/10 mm, formant un caisson, la tôle côté opposé aux paumelles formant le caisson, et la tôle côté paumelles formant le couvercle.

L'assemblage des deux parements est réalisé latéralement et en partie haute par pliage et pincement des tôles entre-elles, les plis de tôle permettant aussi un recouvrement de l'huissierie.

En traverse haute et latéralement côté ferrage, le pliage réalise un recouvrement de 20 mm.

En traverse basse, les tôles réalisent un recouvrement de 20 mm et étaient assemblées par rivets de Ø 4,2 x 12 mm répartis au pas de 300 mm.

Latéralement côté plan de jonction, le pliage réalise un recouvrement de 33 mm.

Côté plan de jonction, un emboutissage de section 27 x 6 mm est pratiqué sur les parements des vantaux afin de recevoir les recouvrements.

Sur le chant latéral du vantail semi-fixe côté plan de jonction, le pliage des tôles réalise une réservation de dimensions 40 x 25 mm permettant la mise en place d'une tige de Ø 10 mm de référence T15011 (DIERRE). A ce niveau, les tôles réalisent un recouvrement de 25 mm et sont fixées par pincement après pliage.

Les vantaux sont renforcés en traverse haute par la mise en œuvre d'une cornière en tôle d'acier pliée d'épaisseur 20/10 mm et de section 50 x 15 mm. Cette dernière est fixée sur les parements par clinchage. Côté serrure, les vantaux sont renforcés par la mise en œuvre d'un profil en tôle d'acier pliée en « U » d'épaisseur 20/10 mm et de section 15 x 57 x 15 mm. Ce profil est fixé sur les parements par clinchage.

### 1.1.2.2 Isolation

L'isolation interne est réalisée par un panneau de laine de roche de référence Termolan (TERVOL) d'épaisseur 63 mm et de masse volumique 115 kg/m<sup>3</sup>.

Les panneaux de laine de roche sont maintenus sur les parements en tôle au moyen de colle de référence T15013 (DUNA-POLYMERS) sur une épaisseur de 1,5 mm à raison de 200 g/m<sup>2</sup>.

Au niveau de la serrure, deux bandes de plaques de plâtre de référence GKB10 (KNAUF) de dimensions 190 x 80 mm et d'épaisseur 10 mm, placées de part et d'autre du coffre, remplacent la laine de roche. Ces bandes de plaques de plâtre sont fixées sur les parements du caisson au moyen de crochets sur les renforts de la serrure.

### 1.1.2.3 Etanchéité

L'étanchéité au niveau du plan de jonction est réalisée par la mise en œuvre :

- d'un joint intumescent de type Promaseal (PROMAT) de section 1,7 x 20 mm mis en œuvre sur l'aile de 33 mm du recouvrement du vantail mobile ;
- d'un joint intumescent de type Promaseal (PROMAT) de section 1,7 x 20 mm mis en œuvre sur le chant avant du vantail semi-fixe ;
- d'un joint intumescent de type Promaseal (PROMAT) de section 1,7 x 20 mm mis en œuvre sur l'aile de 33 mm du recouvrement du vantail semi-fixe.

### 1.1.3 Oculus

Le vantail mobile est muni d'un oculus rectangulaire en Pyrobel 21 (GLAVERBEL) d'épaisseur 21 mm et de dimensions de clair de vitrage 560 x 360 mm (l x h).

Sa mise en œuvre est réalisée comme suit :

- Découpe du caisson aux dimensions 610 x 410 mm (l x h). Un profil en tôle d'acier pliée en « C » d'épaisseur 20/10 mm et de section 15 x 63 x 15 mm est fixé par rivets de Ø 4 x 9 mm en périphérie de la réservation.
- Mise en place du vitrage maintenu par un double parclosage réalisé par deux profils en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm, de section hors tout 12 x 21 x 16 mm. Le calage du vitrage est réalisé en périphérie par des cales de vitrage en PVC de dimensions 20 x 26 x 5 mm (DIERRE) associées à des bandes de joints intumescents graphites Promaseal (PROMAT) de section 1,7 x 20 mm.
- Les parcloses sont fixées sur le vantail au moyen de rivets Ø 4,2 x 13 mm après interposition d'une bande joint en Neoprène de type Nastro (TEKSPAN) de section 3 x 11 mm assurant le serrage du vitrage.

Les parcloses de l'oculus reçoivent un habillage en tôle d'aluminium d'épaisseur 14/10 mm et de section hors tout 50 x 26 mm. Cet habillage est maintenu sur le vantail au moyen de 6 vis 4,2 x 12 mm (Ø x l) réparties à raison de 4 horizontalement et de 2 verticalement.

Prise en feuillure du vitrage : 7 mm

Jeu en fond de feuillure : 5 mm

#### 1.1.4 Equipements et fermeture

Les vantaux sont articulés chacun sur trois paumelles acier de référence type T15002 (DIERRE), de Ø 25 mm et de hauteur totale 160 mm.

Les paumelles supérieures et inférieures sont axées respectivement à 235 mm des extrémités haute et basse des vantaux, la paumelle intermédiaire est, elle, axée à mi- hauteur des précédentes.

Les paumelles sont fixées au bâti par clinchage.

Les paumelles sont fixées sur les vantaux au moyen de trois vis acier 6 x 9 mm (Ø x l) au travers d'un plat acier d'épaisseur 2,8 mm et de dimensions 60 x 150 mm (l x L) préalablement clinché à l'intérieur des caissons.

Le vantail mobile est muni d'une serrure à mortaiser en acier de référence 43110-65 (CISA) à un point de fermeture latéral. La serrure est manœuvrée côté paumelles par un ensemble de garniture extérieur à béquille de référence T15035 (DIERRE) en acier revêtu de PVC (MARVON) et côté opposé aux paumelles par une barre anti-panique en applique de référence T15036 NO PANIC (DIERRE).

L'empennage minimum de la serrure est de 5 mm.

L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1055 mm du bas du vantail mobile.

Le vantail semi-fixe est verrouillé au moyen d'une serrure à mortaiser à deux points de fermeture haut et bas de référence 43191-65 (CISA) manœuvrée côté opposé aux paumelles par une barre anti-panique en applique de référence T15036 NO PANIC (DIERRE).

Chaque vantail est équipé d'un ferme-porte de référence TS71 (DORMA) non fonctionnel.

#### 1.1.5 Construction support associée

Le bloc-porte est installé dans une cloison légère de type KNAUFMETAL KM 120/70 (KNAUF) réalisée conformément au procès-verbal n° 07-A-235.

Au niveau des jonctions avec le bâti et l'imposte légère, les montants de l'ossature interne de la cloison sont doublés. La rive verticale de l'ossature de la cloison réalisant la jonction avec l'hubriserie est également doublée. Elle est fixée sur les montants formant la jonction avec le bâti par vis Ø 3,9 x 16 mm.

#### 1.1.6 Jeux de fonctionnement maximum autorisés

- En traverse haute : 6 mm
- Verticalement, côté paumelles : 6 mm
- Verticalement, côté plan de fermeture : 8 mm
- Au seuil : 10 mm

## 2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

### 3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

#### 3.1 REFERENCE DES CLASSEMENTS

Les présents classements ont été réalisés conformément au § 7.5.5. de la norme EN 13501-2.

#### 3.2 CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
	<b>E</b>	<b>l<sub>2</sub></b>			<b>60</b>						
	<b>E</b>				<b>60</b>						

Les portes qui bénéficient d'un classement E<sub>l2</sub> peuvent être mises en œuvre à condition que les parois et revêtements de paroi adjacents aux portes sont classés M1 ou B-s3, d0 sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant du bloc-porte.

### 4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

#### 4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

#### 4.2 SENS DU FEU

**INDIFFERENT.**

### 4.3 DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

Conformément à la norme EN 13501-2, l'élément a le domaine d'application directe suivant.

**Les paragraphes en caractères barrés ne s'appliquent pas à l'élément objet du procès verbal.**

#### 4.3.1 Généralités

Le domaine d'application directe des résultats est limité aux blocs-portes. Les règles du domaine d'application directe pour les fenêtres ouvrantes et les tabliers en tissus ouvrants ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être introduites automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

**Nota :** Lorsque des prescriptions étendues concernant les dimensions du produit sont envisagées, peuvent être inférieures aux dimensions réelles afin de maximiser l'extrapolation des résultats d'essai en modélisant l'interaction entre les éléments à la même échelle.

#### 4.3.2 Matériaux et constructions

##### 4.3.2.1 Généralités

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, battant ou pivotant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

##### 4.3.2.2 Restrictions spécifiques aux matériaux et à la construction

###### 4.3.2.2.1 ~~Constructions en bois~~

~~L'épaisseur du ou des vantaux ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter. Pour les blocs-portes à vantaux multiples, cette augmentation doit être identique pour chaque vantail.~~

~~Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail et/ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne soit pas supérieure à 25 %.~~

~~Pour les panneaux à base de bois (par exemple, l'aggloméré, le contreplaqué, etc), la composition (par exemple, le type de résine) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai. La masse volumique ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.~~

~~Les dimensions en coupe et/ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites mais il est permis de les augmenter.~~

###### 4.3.2.2.2 Constructions en métal

Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes de métal autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25 % au maximum.

Le type de métal ne doit pas être différent de celui soumis à l'essai.

~~Le nombre d'éléments raidisseurs pour les blocs-portes sans isolation thermique et le nombre et le type de leurs fixations dans la fabrication du panneau peuvent être augmenté proportionnellement à l'augmentation des dimensions mais ne doivent pas être réduits.~~

#### 4.3.2.3 Constructions vitrées

Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.

Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions (largeur et hauteur) du verre de chaque vitrage intégré dans un élément d'essai peuvent être :

- ~~— diminués proportionnellement aux réductions de taille de la porte ou~~
- ~~— diminués de 25 % au maximum pour les blocs-portes étanches au feu uniquement et/ou de protection contre les rayonnements et pour les blocs-portes qui satisfont aux critères d'isolation thermique lorsque la température de la surface non exposée de l'ouvrant et du vitrage a été maintenue pendant la période de classification ou~~
- diminués sans restriction à condition que la surface totale du ou des vitrages soumis à l'essai soit inférieure à 15 % de la surface de l'ouvrant ou du panneau latéral/supérieur.

Par conséquent, les variations dimensionnelles hors-tout du vitrage autorisé peuvent être :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	600
Hauteur (mm)	Illimité	400

Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions du verre de chaque vitrage inclus dans un élément d'essai ne doivent pas être augmentées.

La distance entre le bord du vitrage et le périmètre de chaque ouvrant ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celles incorporées dans l'élément d'essai. Un autre positionnement dans l'ouvrant ne peut être modifié que s'il n'entraîne aucune suppression ou repositionnement d'éléments structuraux en rapport avec le vitrage.

#### 4.3.2.4 Finitions décoratives

##### 4.3.2.4.1 Peinture

Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu du bloc-porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormant pour lesquels des éléments d'essai sans finition ont été soumis aux essais. Lorsque la finition de peinture contribue à la résistance au feu du bloc-porte (par exemple, peintures intumescentes), aucun changement ne doit alors être admis.

##### 4.3.2.4.2 Stratifiés décoratifs

Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des blocs-portes battants satisfaisant aux critères d'isolation thermique (mode opératoire normal ou supplémentaire).

Les stratifiés et les placages en bois décoratifs appliqués sur les blocs-portes ne satisfaisant pas aux critères d'isolation thermique (mode opératoire normal ou supplémentaire) et/ou ceux dont l'épaisseur est supérieure à 1,5 mm doivent être soumis aux essais comme faisant partie de l'élément d'essai. Pour tous les blocs-portes soumis à l'essai avec des faces en stratifié décoratif, les seules variations possibles doivent se situer dans des limites de types et d'épaisseurs de matériau analogues (par exemple, pour la couleur, le motif, le fabricant).

##### 4.3.2.5 Fixations

Il est permis d'augmenter le nombre de fixations utilisées pour fixer les blocs-portes résistant au feu sur les constructions support mais il ne doit pas être réduit et il est permis de réduire la distance entre les fixations mais elle ne doit pas être augmentée.

#### 4.3.2.6 Quincaillerie de bâtiment

Il est permis d'augmenter le nombre de dispositifs limitant les mouvements comme les serrures, les loquets et les paumelles mais il ne doit pas être réduit.

~~Lorsqu'un bloc-porte a été soumis à l'essai avec un dispositif de fermeture monté, mais avec la force de retenue relâchée conformément au paragraphe 10.1.4, le bloc-porte peut être fourni avec ou sans ce dispositif de fermeture, c'est-à-dire lorsque des caractéristiques de fermeture automatique ne sont pas exigées.~~

Note : L'échange de quincaillerie de bâtiment n'est pas couvert par le domaine d'application directe.

### 4.3.3 Variations dimensionnelles admissibles

#### 4.3.3.1 Généralités

Des blocs-portes ayant des dimensions différentes de celles des éléments d'essai soumis aux essais sont admises dans certaines limites mais les variations dépendent du type de produit et de la durée de satisfaction aux critères de performances.

L'augmentation et la diminution des dimensions admises par le domaine d'application directe sont applicables aux dimensions hors-tout de chaque ouvrant, de chaque panneau latéral, de chaque imposte et de chaque panneau supérieur indépendamment, y compris toutes les feuillures qui peuvent se trouver sur l'ouvrant ou le panneau.

Les règles régissant les variations dimensionnelles admissibles sont données dans l'Annexe B de la norme EN 1634-1 :2008.

Conformément au paragraphe 13.2.2.c de la norme EN 1634-1 :2008, les dimensions de tout vitrage ne peuvent pas être augmentées.

#### 4.3.3.2 Variations dimensionnelles par rapport au type de produit

##### 4.3.3.2.1 Variations dimensionnelles maximales hors tout du vantail autorisées

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	1145	2290
Hauteur (mm)	1980	2640

##### 4.3.3.2.2 Autres modifications

Pour les blocs-portes de plus faibles dimensions, le positionnement relatif des dispositifs limitant les mouvements (par exemple, paumelles, loquets, etc) doit rester identique à celui soumis aux essais ou toute modification des distances les séparant sera limitée au même pourcentage de réduction que la réduction dimensionnelle de l'élément d'essai.

Pour les blocs-portes de plus grandes dimensions, les règles suivantes doivent être également appliquées :

- La hauteur du loquet au-dessus du sol doit être supérieure ou égale à celle de l'essai et cette augmentation de hauteur doit être au moins proportionnelle à l'accroissement de la hauteur de la porte ;
- La distance entre la paumelle supérieure et le haut de l'ouvrant doit être égale ou inférieure à celle de l'essai ;
- La distance entre la paumelle inférieure et le bas de l'ouvrant doit être égale ou inférieure à celle de l'essai ;
- En cas d'utilisation de trois paumelles ou de dispositifs anti-gauchissement, la distance entre le bas de l'ouvrant et l'assujettissement central doit être supérieure ou égale à celle de l'essai.

#### 4.3.3.2.3 Panneaux latéraux et impostes

Les règles de variation par rapport aux éléments d'essai de panneaux latéraux et d'impostes sont identiques à celles appliquées d'une manière générale aux blocs portes battant ou pivotants. Si un seul panneau latéral peut être soumis à l'essai en raison des contraintes dimensionnelles du four, un second panneau ayant au plus les mêmes dimensions peut être ajouté du côté opposé, sous réserve d'avoir obtenu un dépassement de temps de classification de type «B». Lorsqu'un panneau latéral supplémentaire doit être ajouté à un bloc porte à un vantail soumis à l'essai, le panneau soumis à l'essai doit alors être placé du côté du loquet.

L'adjonction d'un deuxième panneau latéral est exclue pour les blocs portes satisfaisant au critère de rayonnement sauf si elles satisfont également le critère d'isolation thermique.

#### 4.3.3.2.4 Constructions en bois

Le nombre, les dimensions, l'emplacement et l'orientation de tous les joints ne doivent pas être modifiés sur un dormant en bois.

Lorsque des placages en bois décoratifs d'une épaisseur supérieure ou égale à 1,5 mm ou d'autres revêtements apportant eux-mêmes des améliorations à la construction font partie de l'élément d'essai, ils ne doivent pas être remplacés par d'autres ayant une épaisseur ou une résistance inférieure.

### 4.3.4 Sens d'exposition au feu

#### 4.3.4.1 Généralités

La norme EN 1363-1 indique que, pour des éléments de séparation pour lesquels il est exigé deux côtés résistant au feu, il faut soumettre deux éléments d'essai à l'essai (un dans chaque direction) sauf si l'élément est parfaitement symétrique, c'est-à-dire que la construction de bloc-porte est identique des deux côtés d'une ligne médiane traversant l'épaisseur de l'ouvrant lorsque celui-ci est vu de dessus. Dans certains cas toutefois, il est possible de définir des règles selon lesquelles la résistance au feu d'un bloc-porte asymétrique essayé dans un sens de feu peut s'appliquer pour l'autre sens d'exposition au feu. La possibilité de mettre au point de telles règles augmente si l'étude se limite à certains types de blocs-portes et certains critères applicables, par exemple l'étanchéité au feu des portes.

#### 4.3.4.2 Sens d'exposition au feu autorisés

Conformément au paragraphe 13.4.2 de la norme prEN 1634-1 :2008, selon la nature du dormant et de l'ouvrant du bloc-porte testé d'une part et du sens d'exposition appliqué lors de l'essai d'autre part, les performances au feu indiquées au paragraphe 3.2. du présent document peuvent être valables pour les sens d'exposition au feu suivants :

- Etanchéité au feu : Feu côté paumelles et feu côté opposé aux paumelles.
- Isolation thermique : Feu côté paumelles et feu côté opposé aux paumelles.
- Rayonnement : Feu côté paumelles et feu côté opposé aux paumelles.

Ces sens d'exposition au feu sont subordonnés au strict respect des conditions suivantes :

- la construction des vantaux eux-mêmes est symétrique, à l'exception de leurs bords (portes à double feuillure par exemple) ;
- toutes les pièces de ferrage de retenue ou de support ont un point de fusion suffisamment élevé de sorte qu'elles ne fondent pas lors de leur exposition à la chaleur de l'essai ;
- aucun changement n'intervient dans le nombre de vantaux ou leur mode de fonctionnement.

#### 4.3.5 Constructions supports

##### 4.3.5.1 Généralités

La résistance au feu d'un bloc-porte soumis aux essais dans une forme de construction support normalisée est susceptible de s'appliquer ou non une fois monté dans d'autres types de construction. En général, les types rigide et flexible ne sont pas interchangeables ; les règles régissant le domaine d'application directe au sein de chaque groupe sont données aux paragraphes 13.5.2. à 13.5.3. de la norme prEN 1634-1 :2008. Dans certains cas cependant, il est possible que le résultat d'un essai sur un type particulier de bloc-porte essayé dans une forme de construction support normalisée soit applicable à ce bloc-porte monté dans une construction support normalisée d'un type différent. Des règles spécifiques sont données au paragraphe 13.5.4. de la norme prEN 1634-1 : 2008.

##### 4.3.5.2 Constructions support autorisées

Conformément aux règles précisées au paragraphe 13.5. de la norme prEN 1634-1 :2008, les performances indiquées au paragraphe 3.2 du présent document sont également valables pour des blocs-portes installés dans des constructions support comme décrites au paragraphe 1.1.5.

### 5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

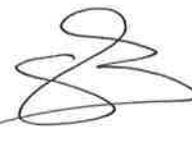
**VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE SEIZE**

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 23 janvier 2012.



**Déborah KRIER**  
Chargée d'Affaires



**Sébastien BONINSEGNA**  
Chef du Service Consultance  
Chef du Service Essais 2

Planche n° 1 -Élévation

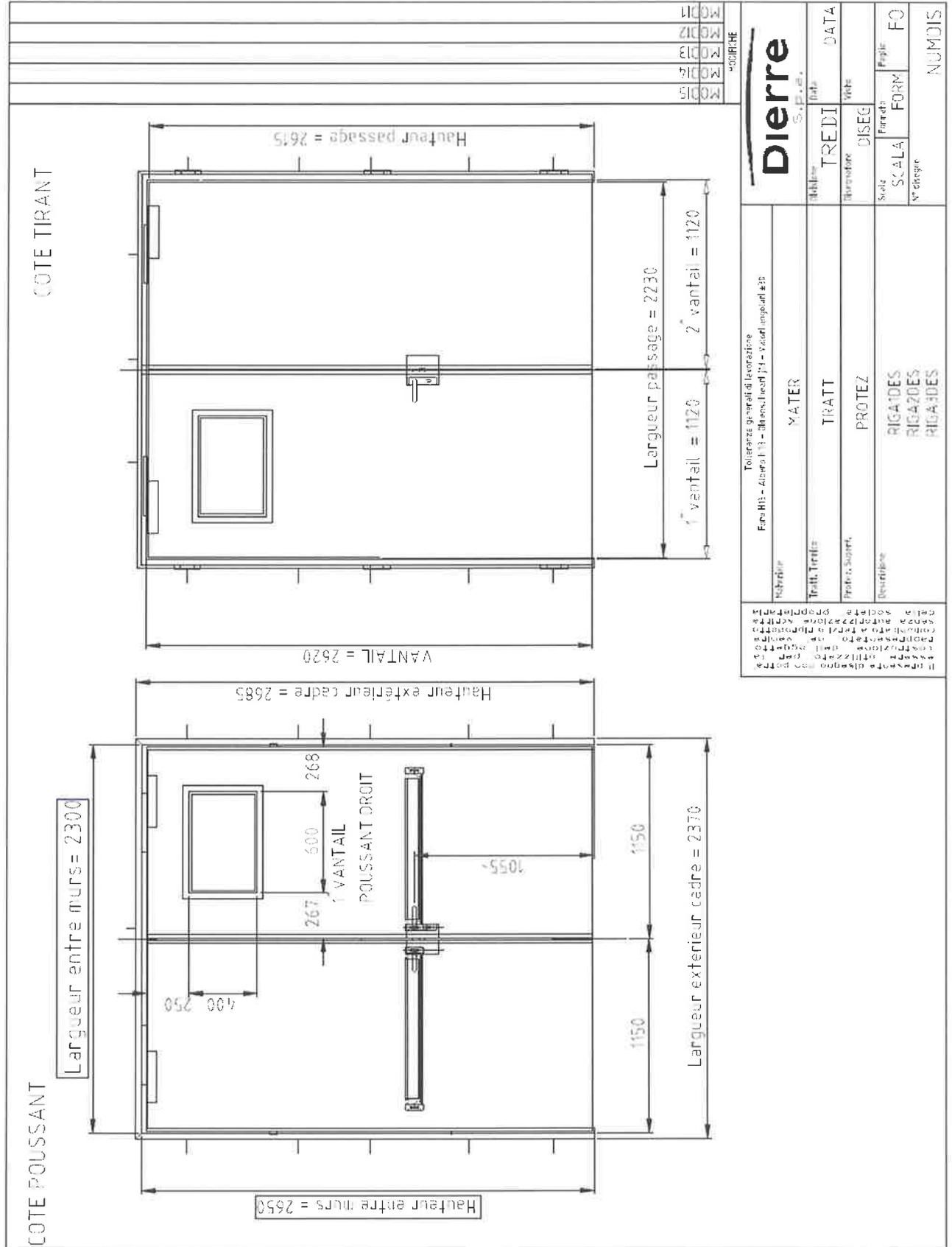


Planche n° 2 – Coupes horizontale et verticales

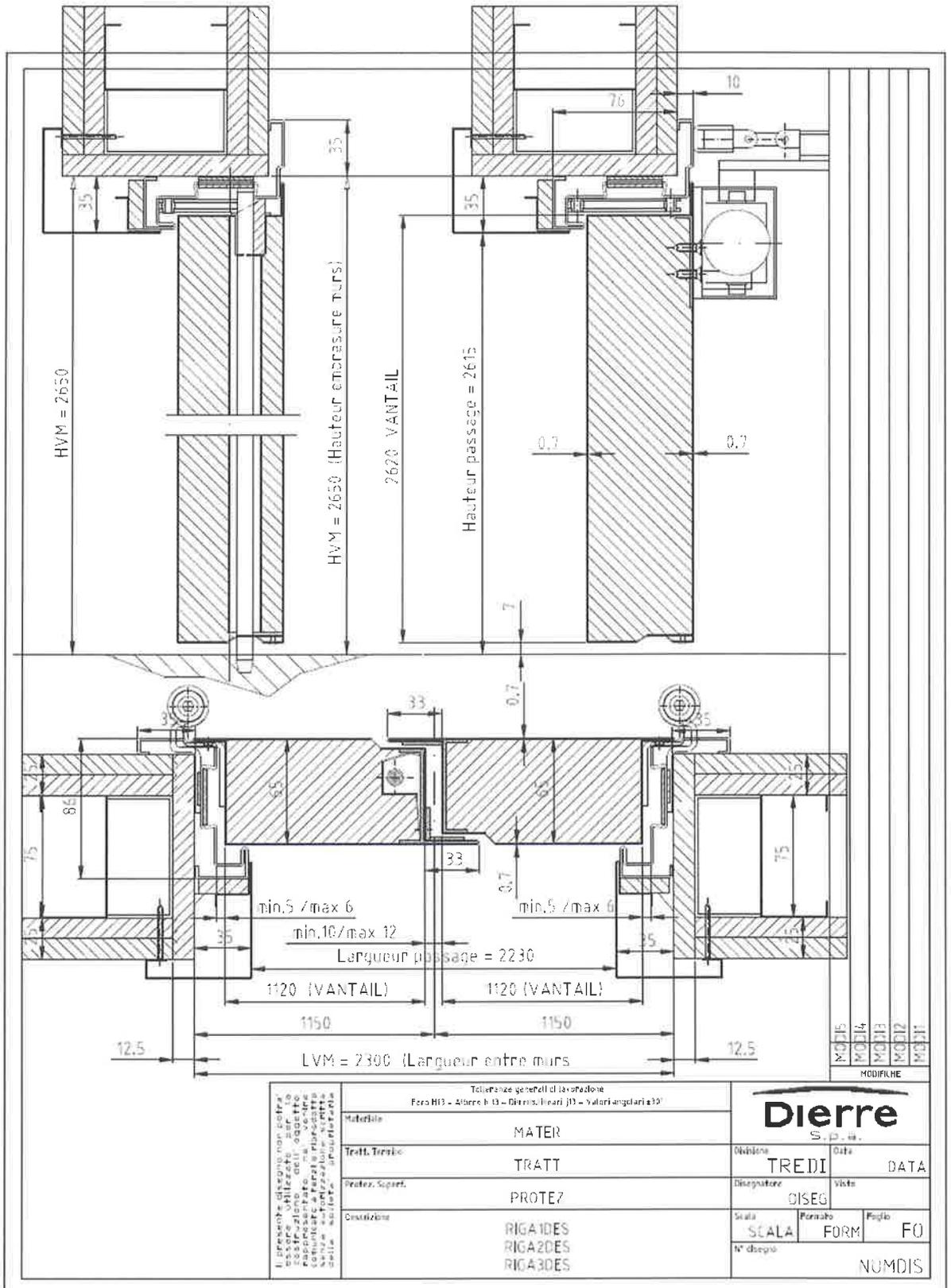
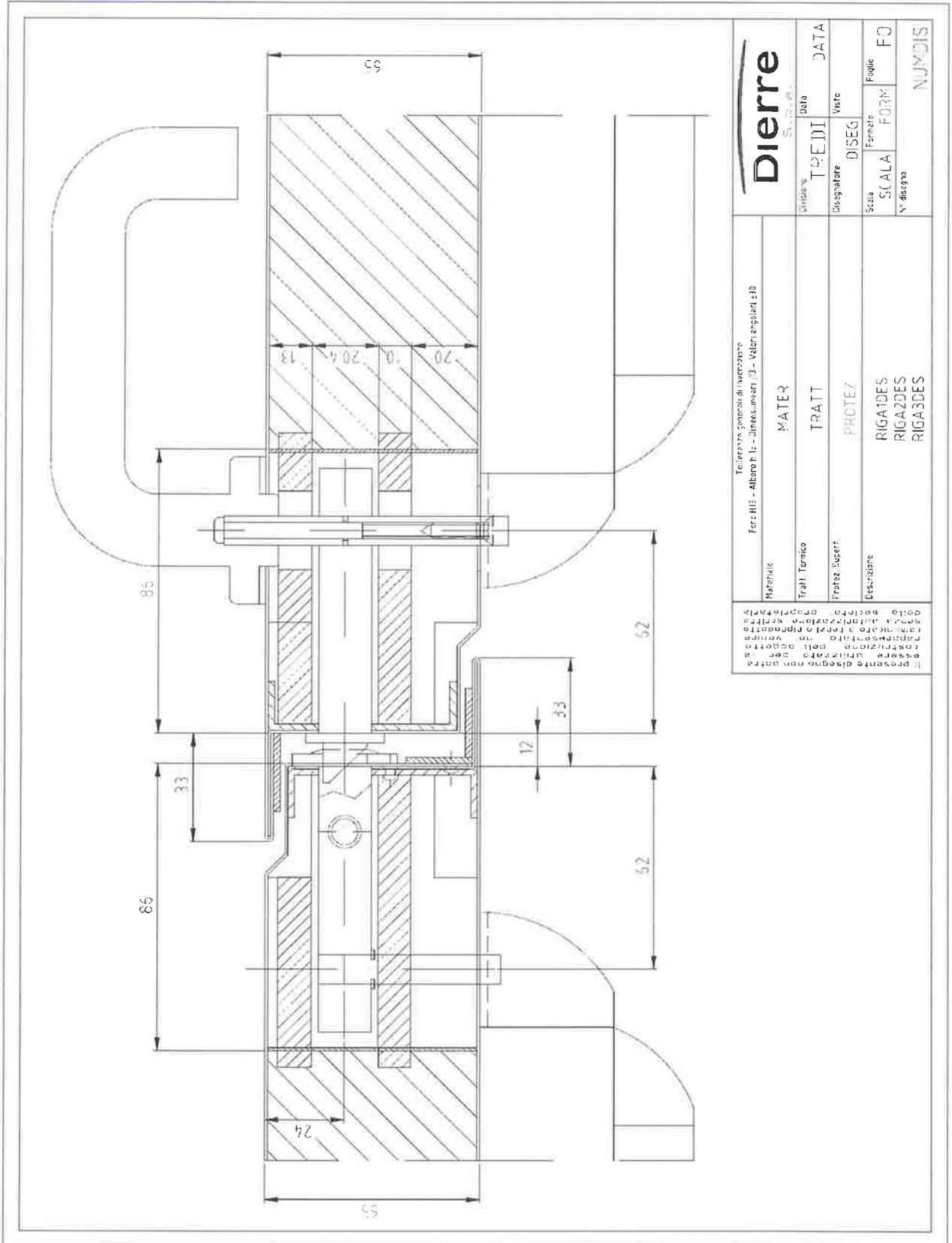


Planche n° 3 – Détail serrure



<p>Tecnologie generale di lavorazione Ferro NIS - Albero h. 1 - Diametro inserti 13 - Valori angolari ±30</p>		<p><b>Dierre</b> S.p.A.</p>	
Materiale	MATER	Disegno	T.PEDI
Tratt. Termico	TRATT	Data	DATA
Protezz. Superf.	PROTEZ	Disegnatore	Wise
Descrizione	RIGADES RIGAZDES RIGAGDES	DISEG	
		Scala	FORM
		Formato	FO
		N. disegno	NUMDIS

Planche n° 4 – Détail oculus

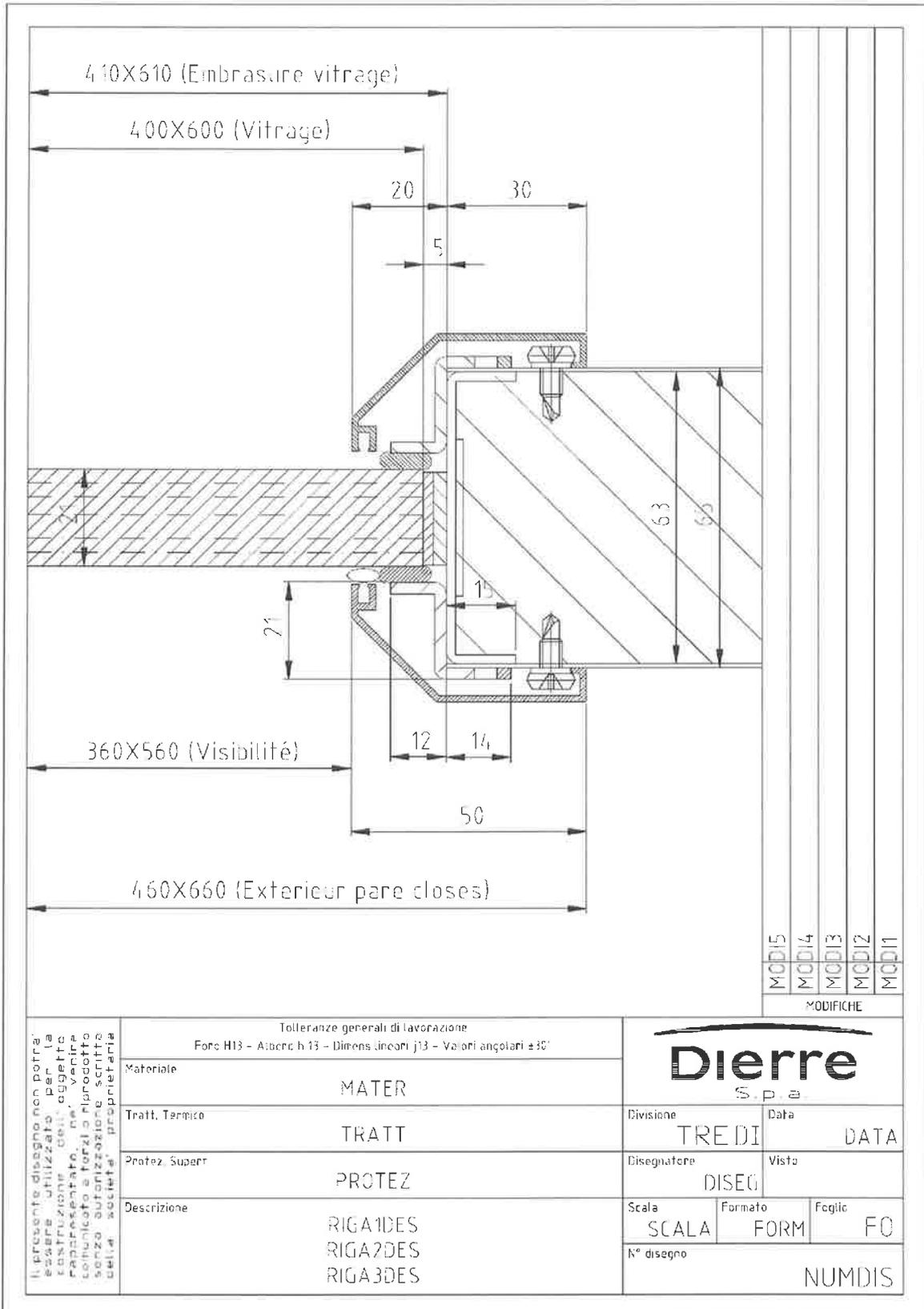


Planche n° 5 - Détail serrure

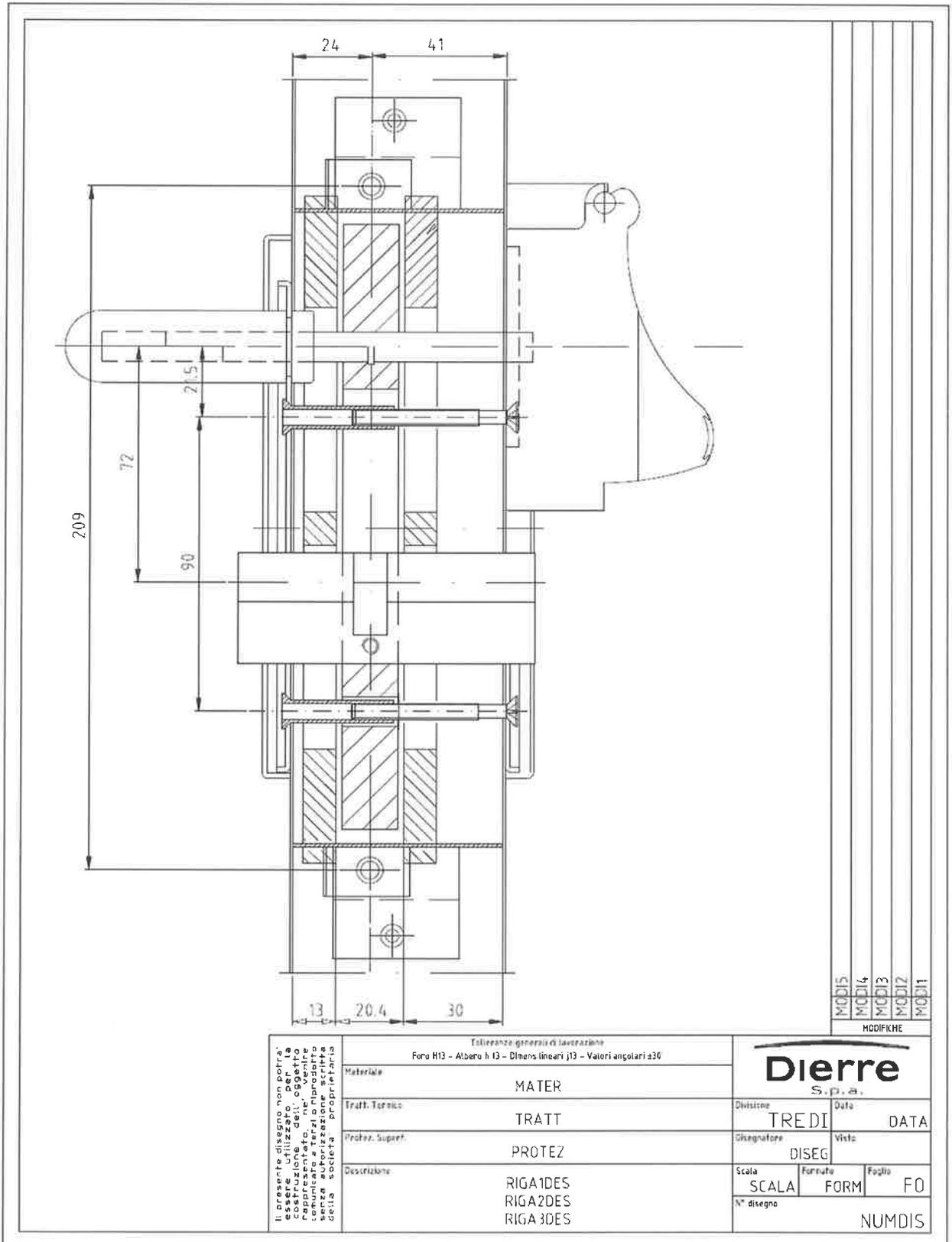
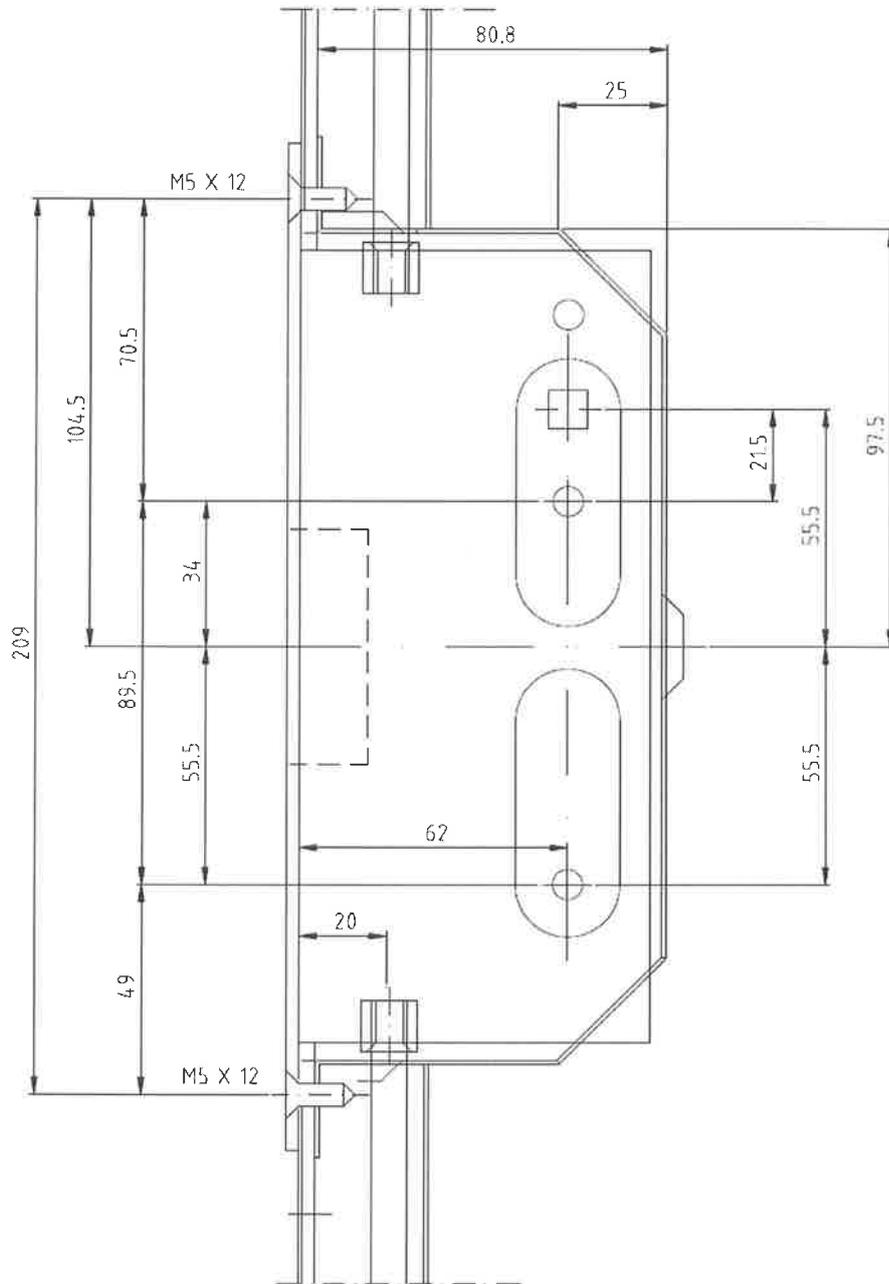




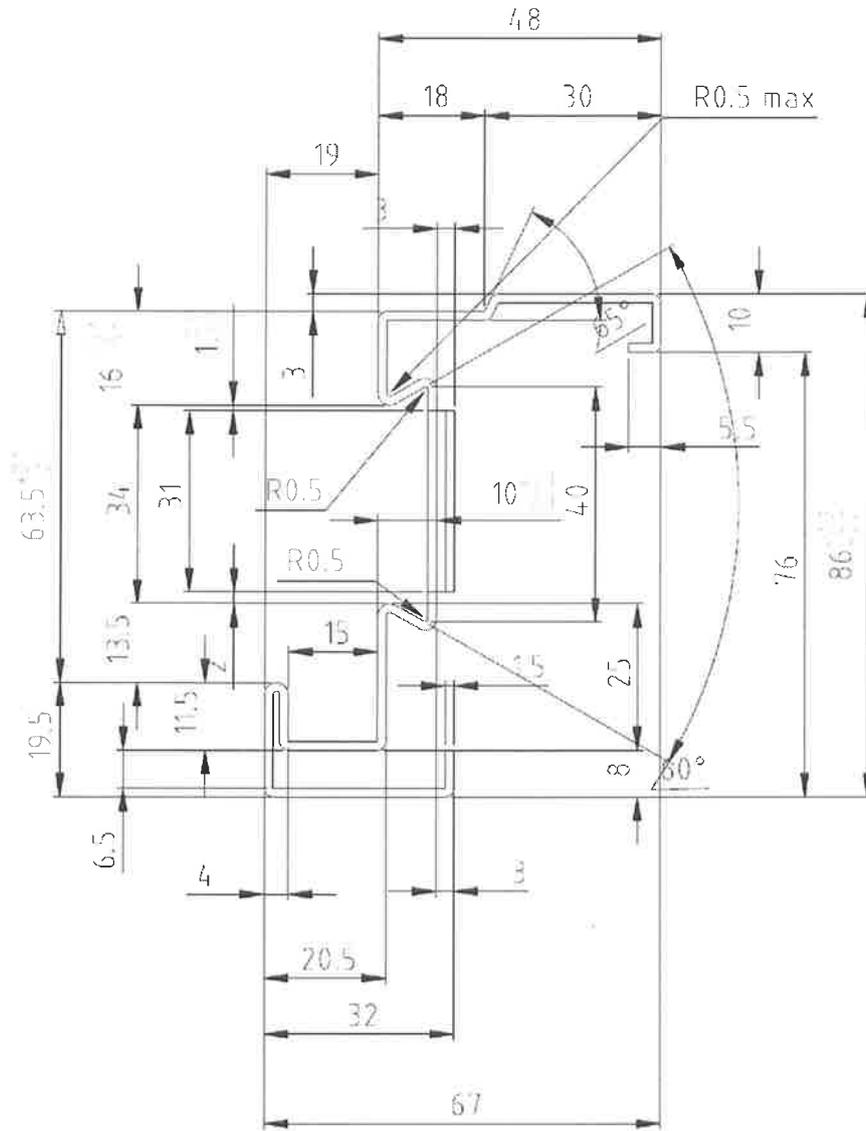
Planche n° 7 - Détail serrure



MOD15
MOD14
MOD13
MOD12
MOD11

<p>Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né venire riprodotto, ristampato o copiato senza autorizzazione scritta della società proprietaria.</p>	<p>Tolleranze generali di lavorazione Foro H13 - Albero h 13 - Dimensioni j13 - Valori angolari ±30</p>		<p><b>Dierre</b> S.p.a.</p>	
	Materiale	MATER	Divisione	TREDI
	Tratt. Termico	TRATT	Data	DATA
	Protez. Superf.	PROTEZ	Disegnatore	DISEG
	Descrizione	RIGA1DES RIGA2DES RIGA3DES	Scala	SCALA
		Formato	FORM	
		Foglio	FO	
		N° disegno	NUMDIS	

Planche n° 8 – Détail bâti

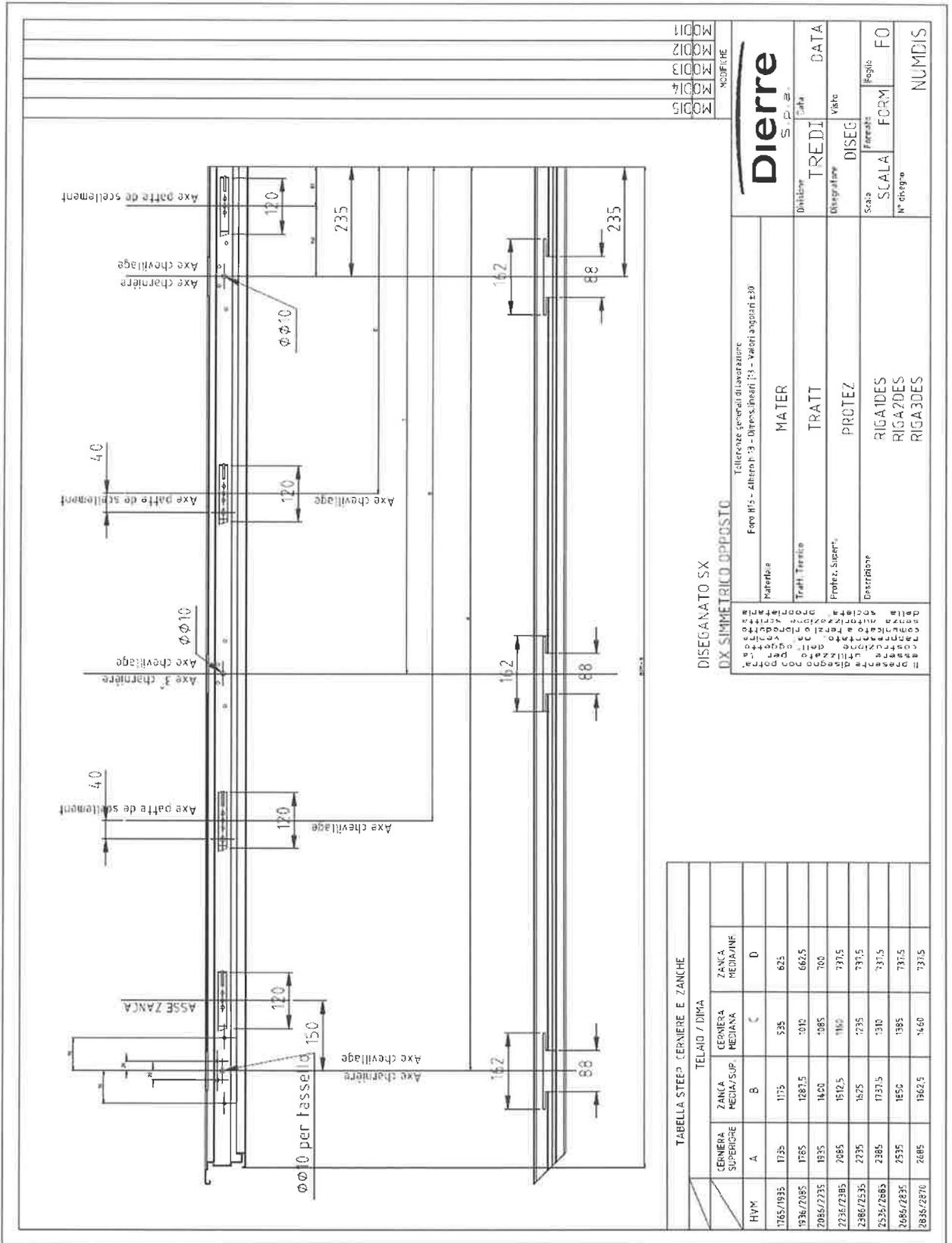


MOD15
MOD14
MOD13
MOD12
MOD11
MODIFICHE

Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né venire senza autorizzazione scritta della società proprietaria.	Tolleranze generali di lavorazione Foro H13 - Albero h 13 - Dimens lineari j13 - Valori angolari ±30°						
	Materiale	MATER			Divisione	TREDI	
	Tratt. Termico	TRATT	Data	DATA			
	Protez. Superf.	PROTEZ	Disegnatore	DISEG			
	Descrizione	RIGA1DES RIGA2DES RIGA3DES	Scala	SCALA	Formato	FORM	Foglio
		N° disegno		NUMDIS			



Planche n° 10 - Détail bâti



MOD1	MOD2	MOD3	MOD4	MOD5
MODIFICHE				

**Dierre** S.p.a.  
TREDI DATA  
DIREZIONE Visto  
SCALA FORM FO  
N° disegno NUMDIS

Tolleranze generali di lavorazione: Fino H15 - Altrimenti H3 - Diversi, inseriti H3 - Valori approssimati ±0,1	
Materiale	MATER
Tratti, Tronchi	TRATTI
Protezioni, Superfici	PROTEZ
Descrizione	RIGAIDES RIGAIDES RIGAIDES

DISEGNATO SX  
DX SIMMETRICO OPPOSTO

TABELLA STEEL: CERNIERE E ZANCHE			
TELAIO / DIMA			
CERNIERA SUPERIORE	ZANCA MEDIA/SUP	CERNIERA MEDIANA	ZANCA MEDIA/INF
H/M	A B	C D	D
1765/1935	1175	595	625
1935/2185	1287,5	510	662,5
2085/2235	1400	585	700
2235/2385	1512,5	710	737,5
2385/2535	1625	735	775
2535/2685	1737,5	810	812,5
2685/2835	1850	885	850
2835/2985	1962,5	960	887,5

Planche n° 11 - Détail jonction bâti/construction support

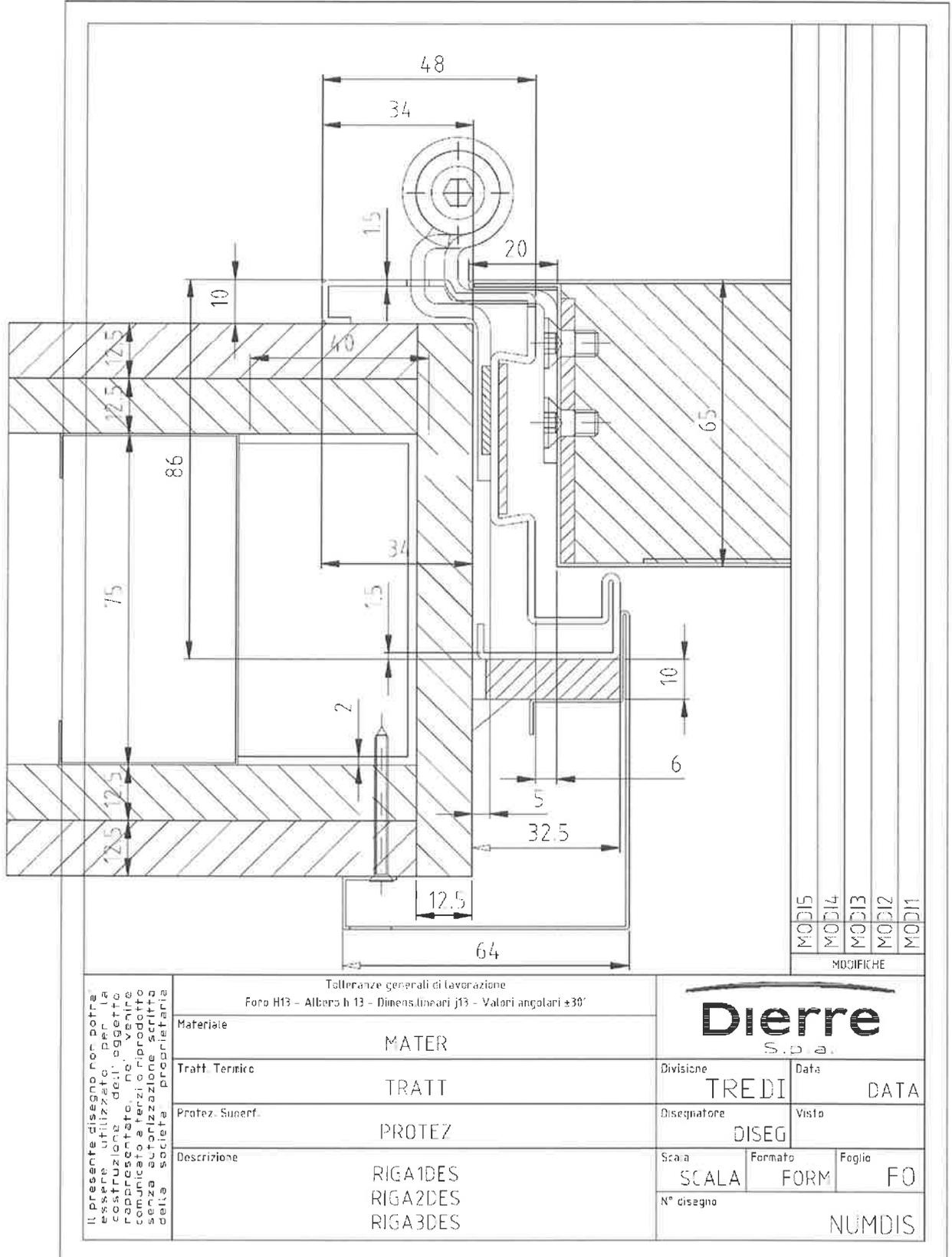
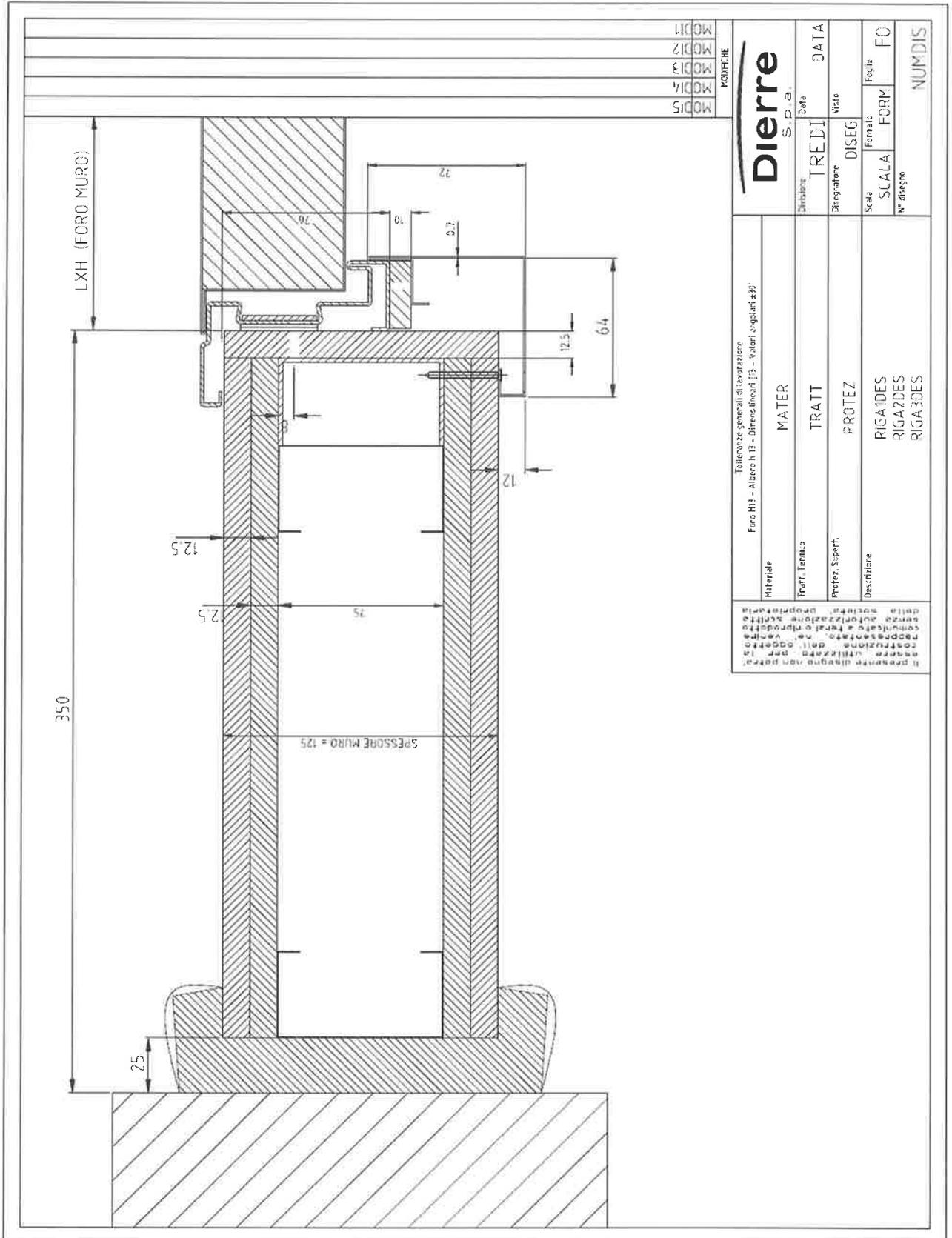


Planche n° 12 – Détail jonction bâti/construction support



**Planche n° 13 – Détail jonction bâti/construction support**

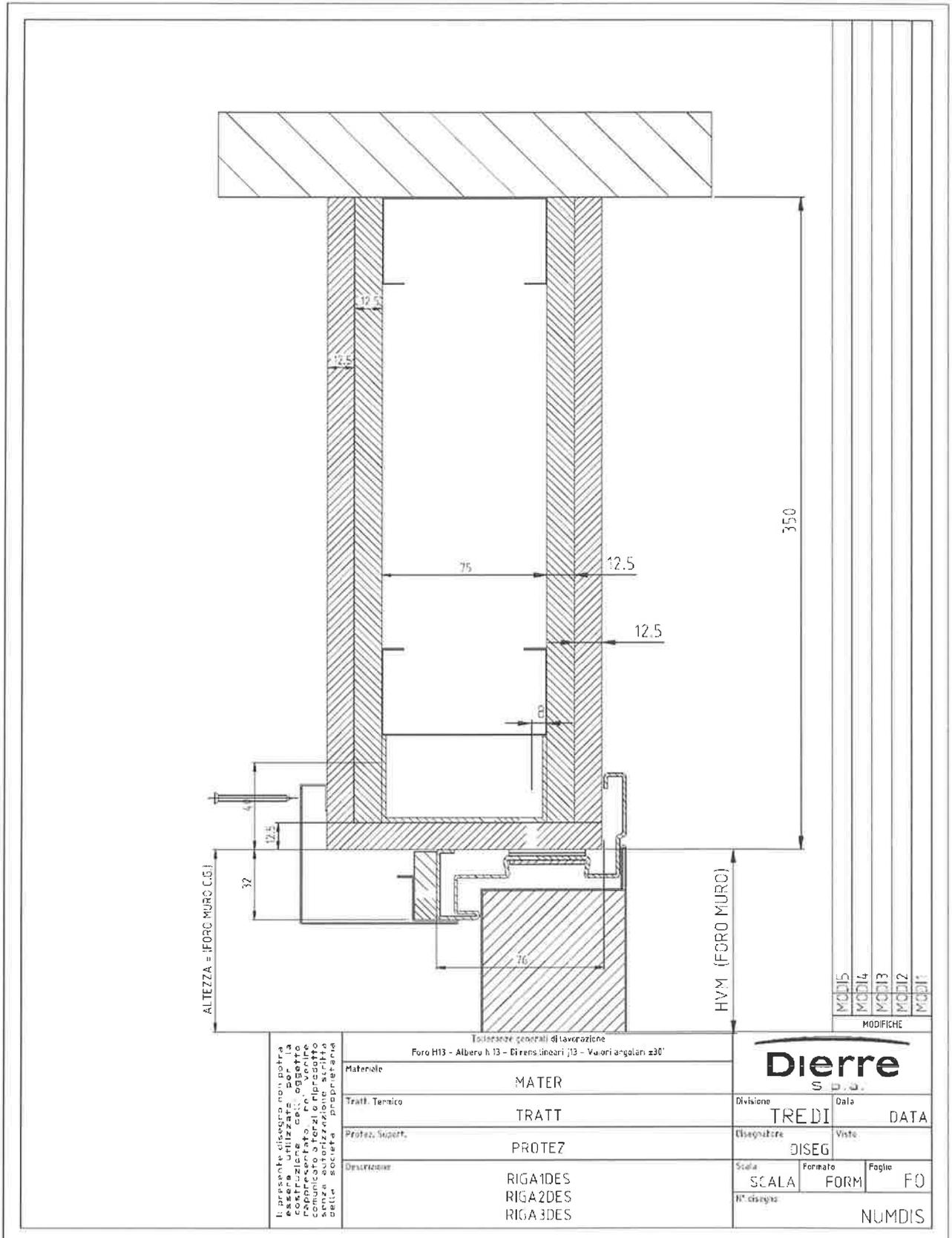
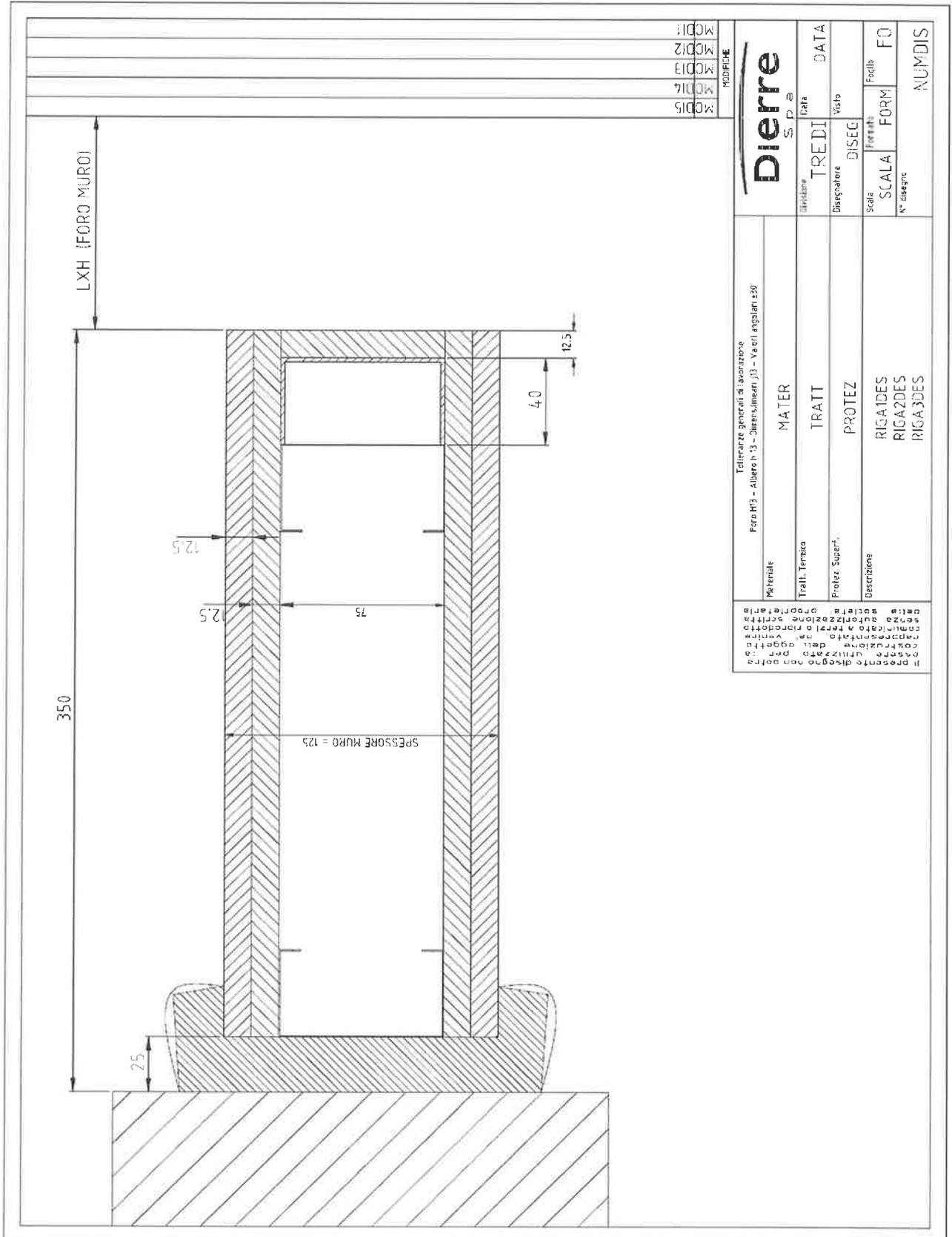


Planche n° 14 - Détail construction support

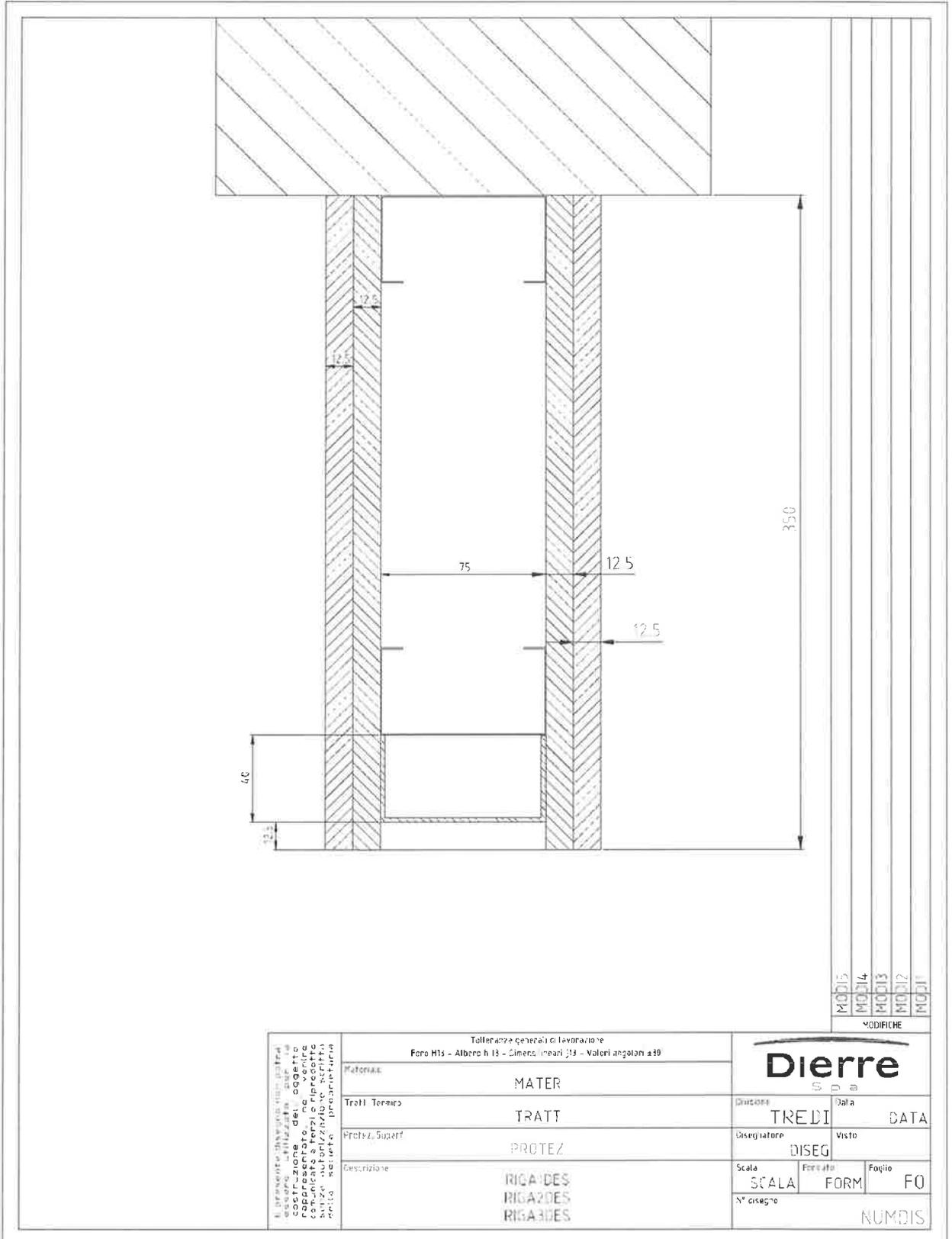


MCD15	MODIFIC
MCD14	
MCD13	
MCD12	
MCD11	

Tolleranze generali di lavorazione Ferro H13 - Albero h. 13 - Distanziamenti J13 - Viti e ri angolari ±30		
Materiale	MATER	
Tratt. Termico	TRATT	
Protez. Superf.	PROTEZ	
Descrizioni	RIGAIDES RIGAIDES RIGAIDES	
Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato né venire modificato a terzi o riprodotto senza autorizzazione scritta della società proprietaria		
Struttura	TREDI	DATA
Dispositore	DISEC	Visio
Scala	SCALA	FORM
N° disegno	FORM	FO
NUMDIS		

**Dierre**  
S.P.A.

**Planche n° 15 - Détail construction support**



MOD15  
MOD14  
MOD13  
MOD12  
MOD11

MODIFICHE

Il presente disegno è un estratto dal progetto esecutivo, utilizzato per la costruzione del oggetto rappresentato. Nel presente disegno non sono riportate le modifiche approvate in seguito alla esecuzione delle opere.	Tolleranze generali di lavorazione Foro H15 - Albero h 13 - Cimento lineari 2/3 - Valori angolari ± 90		<b>Dierre</b> S p a	
	Materiali:	MATER	Divisione:	TRE DI
	Tratt. Termico:	TRATT	Stato:	DATA
	Protezz. Superf.	PROTEZ	Disegnatore:	DISEG
	Descrizione:	RIGARDES RIGARDES RIGARDES	Visto:	
		Scala:	SCALA	FO
		Formato:	FORM	FO
		N° disegno:	NUMDIS	

**Planche n° 16 – Nomenclature des composants**

Réf.	Désignation	Qté	Code	Matière	Caractéristiques	Fournisseur
1	Châssis 3 côtés	3	TI5001	Acier épaisseur 1,5 Fe P11	Profilé	Dierre
2	Charnière porteuse enregistrable	2+2	TI5002	Acier épaisseur 3 Fe P11	Estampé	Dierre
3	Charnière avec ressort fermeture automatique	1+1	TI5003	Acier épaisseur 30/10 Fe P11	Estampé	Dierre
4	Vantail 1è et 2è couvercle	1	TI5004	Acier épaisseur 0,7 Fe P02	Pressoplié	Dierre
5	Vantail 1è et 2è caisson	1	TI5005	Acier épaisseur 0,7 Fe P02	Pressoplié	Dierre
6	Renfort intérieur pour charnières	3	TI5006	Acier épaisseur 2,8 60x150 Fe P11	Estampé	Dierre
7	Vis fixation charnière	9	TI5007	Acier diamètre M6 x 9	Estampé	Dierre
8	Laine de roche densité	1	TI5008	Épaisseur 63 mm	Densité 115 kg/m3	Temolan Tervol
9	Joint intumescent	3	TI5009	Épaisseur 1,7 x 20 mm Promaseal	A base de graphite + pvc	Promat
10	Cornières internes côté serrures	2	TI5010	Acier épaisseur 2 Fe P11	Profilé	Dierre
11	Tige inférieure / supérieure 2è vantail	2	TI5011	Tuyau, diamètre 10 x 1 Fe P11	Profilé	Dierre
12	Protection tige supérieure	2	TI5012	Acier épaisseur 0,5 Fe P02	Profilé	Dierre
13	Colle pour kit calorifuge		TI5013	Colle bicomposante	50 g /m2	Duna-Polymers
14	Rivet d'union vantail	10	TI5014	Acier diamètre 4 x 12	Estampé	Dierre
15	Embrayage pour bloquer tige supérieure	1	TI5015	Acier épaisseur 10/10	Estampé	Dierre
16	Sélecteur vantaux	1	TI5016	Acier	Estampé	Dierre
17						
18						
19						
20	Joint intumescent	3	TI5020	Épaisseur 1,7 x 34 mm Promaseal	A base de graphite	Promat
21	Joint intumescent	3	TI5021	Épaisseur 1,7 x 34 mm Promaseal	A base de graphite	Promat
22	kit habillage tableaux 3 côtés	3	TI5022	Acier épaisseur 0,7	Pressoplié	Dierre
23	Plaque de plâtre pour kit habillage tableaux	3	TI5023	Plaque de plâtre section 10 x 30	Plaque	Kanuf GKB10
24	Vis de fixation kit habillage tableaux	12	TI5024	Acier diamètre 3,5 x 32	Estampé	Dierre
25	Vis de fixation châssis	12	TI5025	Acier diamètre 5,5 x 25	Estampé	Dierre
26	Mastic Foam Advin		TI5026	Remplissage petites fentes	Pâte scellante	Bifire
27	Promafoam		TI5027	Remplissage moyennes fentes	Mousse scellante	Promat
28	Vis pour poignées	2+2	TI5028	Diamètre 5 x 50 + dés M5	Estampé	Dierre
29	Vis pour poignée anti-panique et ferme porte	8+4	TI5029	Diamètre 4,8 x 25	Estampé	Dierre
30	Serrure 1er vantail	1	TI5030	Acier	Estampé	Cisa 43110-65
31	Contre serrure 2è vantail	1	TI5031	Acier	Estampé	Cisa 43191-65
32	Carré d'actionnement serrure	2	TI5032	Acier carré 9 x 9	Étiré C15	Dierre
33	Protection serrures	2	TI5033	Acier épaisseur 0,9 Fe P02	Estampé	Dierre

**Planche n° 17 - Nomenclature des composants**

Réf.	Désignation	Qté	Code	Matière	Caractéristiques	Fournisseur
34	Calorifuge serrures	4	TI5034	Plaque de plâtre épaisseur 10 mm	Plaque	Knauf GKB10
35	Poignée	1	TI5035	Acier revêtu en PVC	Estampé	Hoppe
36	Barre anti-panique	1	TI5036	Acier / aluminium	Estampé	Dierre No Panic
37	Fermeture de porte	2	TI5037	Aluminium moulé sous pression	Estampé	Dorma TS71
38	Cylindre pour serrure	1	TI5038	Laiton	Estampé	Dierre
39						
40	Fenêtrage	1	TI5040	Verre coupe-feu Rei 60	Épaisseur 21 mm	Glaverbel
41	Agrafes de soutien verre	4	TI5041	Acier épaisseur 2 Fe P11	Estampé	Dierre
42	Vis taraudeuse	10	TI5042	Diamètre 4,2 x 13	Estampé	Dierre
43	Vis de soutien cadre extérieur	6	TI5043	Acier diamètre 4,2 x 12	Estampé	Dierre
44	Épaisseurs pour verre	10	TI5044	Plastique PVC 20 x 26 x 5	Estampé	Dierre
45	Joint intumescent	4	TI5045	Épaisseur 1,7 x 20 mm Promaseal	A base de graphite	Promat
46	Élastomère à cellules fermées	4	TI5046	Néoprène auto-extincteur	Plaque	Tekspan
47	Cadre extérieur de finition	1	TI5047	Duraluminium épaisseur 1,4	Extrudé	Dierre
48						
49	Profil caisson 50 x 50 x 3 mm			Acier	Profilé	
50	Paroi normalisée nœud porte		TI5050	Plaque de plâtre Knauf GKF 12,5	Plaque	
55	Renfort fermeture de porte / barre		TI0051	Acier épaisseur 0,7	Tôle	Dierre
56	Renfort fenêtrage	1	TI0056	Acier épaisseur Fe P11	Profilé	Dierre